

POINT STAT

Les recrutements par concours dans la fonction publique de l'État en 2001

En 2001, 91 500 personnes ont été recrutées dans les différents corps de la fonction publique de l'État, le plus souvent à l'issue des concours, soit 4 % de plus qu'en 2000. Deux tiers des recrutements concernent l'Éducation nationale. Plus de la moitié du personnel est recruté pour un emploi de catégorie A, dont 85% dans l'enseignement.

Les recrutements sur concours « locaux » c'est-à-dire organisés dans une zone géographique précise se développent. Plus d'un tiers des recrutements sont maintenant effectués ainsi.

Dans le cadre du plan Sapin de résorption de l'emploi précaire, les premières actions ont permis la titularisation de 5 400 personnes.

En 2001, 79 000 postes ont été offerts aux différentes procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État. Pour ces 79 000 postes, ce sont au final 91 500 candidats qui ont été effectivement recrutés, soit 4% de plus qu'en 2000. L'essentiel de ces recrutements s'est fait par la voie des différents concours mais aussi par les procédures de promotion ou de titularisation internes à l'administration. Il ne s'agit donc pas uniquement de l'accueil de nouveaux agents de l'État, mais de changements de statut ou de corps d'agents déjà en poste dans l'administration. Toutefois les concours externes représentent 63 % des recrutements et leur progression (6 %) est plus rapide que celle des autres modes de recrutement.

Le recours aux listes complémentaires qui permet de pourvoir aux vacances d'emplois repérées en cours d'année,

l'admission sur des emplois initialement attribués aux bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés et les admis aux examens professionnels de titularisation⁽¹⁾ expliquent l'écart entre le nombre de postes offerts et le nombre de personnes effectivement recrutées.

Tableau 1 : Ensemble des concours

Années	Postes offerts	Candidats admis	Candidats recrutés
2000	77 787	76 887	87 660
2001	78 944	79 370	91 471
dont concours externes			
2000	41 711	44 743	54 357
2001	45 322	46 840	57 742

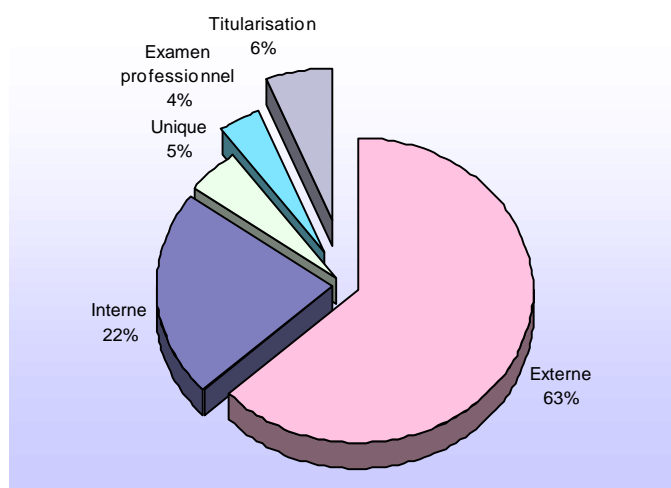
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

(1) A la différence de ce qui se passe pour les concours, ces examens ne sont pas contingentés, tous les candidats déclarés aptes par le jury pouvant être nommés.

Les recrutements augmentent en volume dans quatre ministères : l'Éducation nationale, l'Équipement, la Justice et l'Agriculture et diminuent dans les autres.

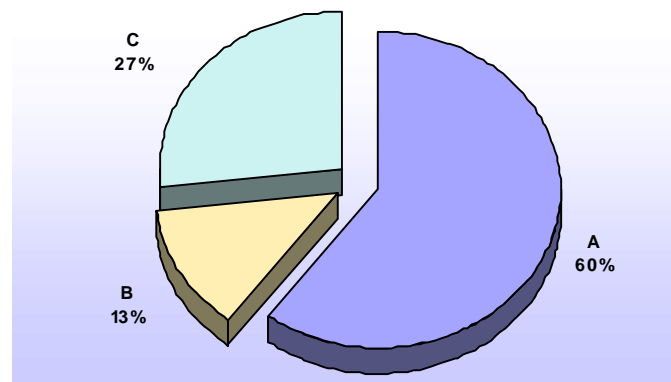
L'essentiel de ces recrutements se fait en catégorie A, parmi lesquels 64 % sont des femmes, en grande majorité enseignantes. Elles sont moins nombreuses en catégorie B (51 %) et ne représentent que le tiers des recrutés en catégorie C.

Graphique 1 : Recrutements selon le type de concours



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation Enquête auprès des directions de personnel.

Graphique 2 : Recrutements par catégorie hiérarchique

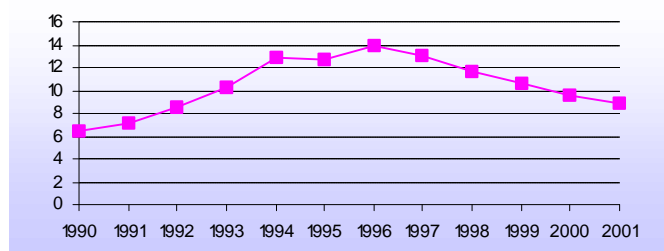


Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation Enquête auprès des directions de personnel.

Baisse de la sélectivité des concours

En 1990, les candidats présents à l'ensemble des concours de la fonction publique de l'État étaient d'environ 460 000 pour un volume de postes offerts équivalent à celui de 2001. Les candidats présents ont augmenté en moyenne de 14% par an jusqu'en 1996. Depuis, le nombre de ceux qui se présentent aux concours est en diminution constante, de 5% en moyenne, alors que le nombre de postes offerts augmente de 3 % environ depuis 1997. En 2001, on compte neuf présents pour un admis, alors qu'il y en avait près de quatorze en 1996.

Graphique 3 : Sélectivité des concours de la fonction publique de l'État



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation Enquête auprès des directions de personnel.

Deux tiers des recrutements à l'Éducation nationale

L'Éducation nationale concentre 63 % des recrutements, soit 2 % de plus qu'en 2000. Sur les 56 000 personnes reçues sur un poste de catégorie A, 48 000 appartiennent à l'Éducation nationale, et sont enseignants pour la plupart. À la session 2001, près de 23 000 professeurs ont été reçus aux concours d'enseignement du second degré (agrégation et CAPES) contre 18 200 l'année précédente. 20 600 professeurs des écoles ont été recrutés soit 1 200 de plus qu'en 2000.

Tableau 2 : Répartition des recrutés pour l'ensemble des concours par catégorie en 2001

Ministères	A	B	C	Total
Affaires étrangères	50	23	249	322
Agriculture	1 345	793	299	2 437
Aviation civile	289	104	10	403
Culture	86	74	30	190
Défense	265	781	2 450	3 496
Économie et finances	1 561	2 613	2 838	7 012
Éducation Nationale	47 737	2 597	7 066	57 400
Équipement	469	1 412	2 057	3 938
Intérieur	181	1 107	6 258	7 546
Justice	323	1 009	2 396	3 728
Emploi, solidarité	515	453	360	1 328
Premier ministre	770	8	18	796
EPST	2 144	474	257	2 875
Total	55 735	11 448	24 288	91 471

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation Enquête auprès des directions de personnel.

Les établissements publics nationaux de recherche ont recruté 700 personnes de plus qu'en 2000. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) tient toujours la première place. Il a doublé les recrutements d'ingénieurs, assistants ingénieurs, techniciens de la recherche (800 en 2001 contre 400 en 2000) à l'issue des concours externes.

Le ministère de l'intérieur poursuit l'embauche des gardiens de la paix et des lieutenants de police ; celui de la justice, des surveillants de l'administration pénitentiaire, des greffiers des services judiciaires et des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le ministère de l'économie et des finances présente une situation contrastée, avec une augmentation des recrutements d'inspecteurs, de contrôleurs et d'agents de recouvrement du Trésor public et, en parallèle, une diminution de ceux de contrôleurs et d'agents de constatation ou

d'assiette des impôts. D'autres ministères ont aussi augmenté leurs recrutements dans certains corps, comme la Défense avec les techniciens supérieurs d'études et de fabrication et les ouvriers professionnels, ou l'Équipement avec les ingénieurs et agents d'exploitation des travaux publics. L'Agriculture a organisé un recrutement exceptionnel de 370 préposés sanitaires des services vétérinaires.

Quatre recrutements sur dix au niveau local

Afin de répondre à des besoins spécifiques, les ministères organisent des concours déconcentrés à un niveau départemental, régional ou académique.

Les premiers concours déconcentrés ont été organisés à l'Éducation nationale, dès 1986, pour les personnels de catégorie C et B ; ils le sont depuis le début des années 1990 pour les professeurs des écoles. D'autres ministères ont maintenant choisi ce mode de recrutement pour les personnels de catégorie C et B.

Tableau 3 : Les recrutements organisés au niveau local par type de concours en 2001

	Postes offerts	Présents	Recrutés
Externe	17 093	150 918	24 095
Interne	9 878	53 016	8 520
Unique	1 911	49 215	2 424
Examen professionnel	1 421	4 441	1 044
Total déconcentrés	30 303	257 590	36 083
Total ensemble concours	78 944	707 668	91 471
% concours déconcentrés	38%	36%	39%

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
Enquête auprès des directions de personnel.

Tableau 4 : Les recrutements externes des concours organisés au niveau local en 2001

Ministères	Postes offerts	Présents	Recrutés
Éducation nationale	13 591	81 525	19 077
dont enseignement	11 000	47 244	17 225
Economie, finances	1 272	16 626	1 694
Équipement	723	18 501	1 369
Intérieur	646	18 618	902
Défense	535	8 100	691
Emploi, solidarité	229	6 096	254
Agriculture	67	483	81
Justice	30	969	27
Total concours déconcentrés	17 093	150 918	24 095
Total concours externes	45 322	472 336	57 742
% concours déconcentrés	38%	32%	42%

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
Enquête auprès des directions de personnel.

En 2001, 36 100 fonctionnaires ont été ainsi recrutés au niveau local, soit 39% des recrutements : 67% aux concours externes, 23% aux concours internes et 10% aux concours uniques et examens professionnels.

Le ministère de l'Éducation nationale reste le principal utilisateur des concours externes déconcentrés : les maîtres ouvriers et ouvriers professionnels, les personnels techniques de laboratoire, les infirmiers et assistantes sociales et les

secrétaires d'administration scolaire et universitaire, soit environ 2 000 personnes, mais aussi 17 300 professeurs des écoles ont été recrutés au niveau des académies. Ce mode de concours a aussi été retenu à l'Intérieur pour les adjoints administratifs de préfecture, gardiens de la paix et secrétaires administratifs de préfecture, et à l'équipement pour près de 1 400 personnels techniques. En 2001, pour la première année, le ministère de l'emploi et de la solidarité a recruté au niveau régional, dans le Nord-Pas-Calais, en Rhône-Alpes, en Lorraine et à Paris des secrétaires administratifs des affaires sanitaires et sociales.

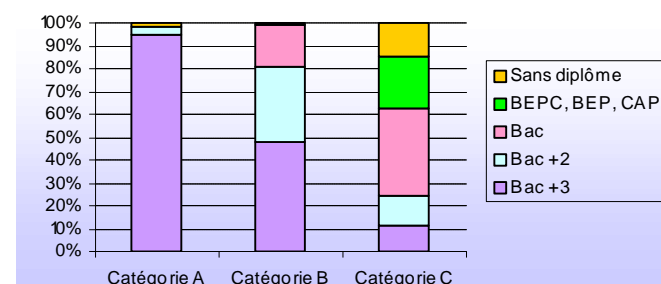
Aux concours déconcentrés proprement dits s'ajoutent des recrutements organisés au niveau national mais destinés à pourvoir des postes dans une région précise (le plus souvent la région Île de France). Les personnes qui réussissent ces concours sont affectées dans la région organisatrice.

Le ministère de l'économie et des finances a réalisé environ 35 % de ses recrutements externes par l'organisation de concours à affectation régionale. En Île-de-France, la direction générale des impôts a recruté environ 400 agents de constatation ou d'assiette, 160 inspecteurs des impôts et 180 contrôleurs ; la direction générale de la comptabilité publique, une vingtaine de contrôleurs dans chacune des régions Alsace, Picardie, Haute Normandie et une centaine d'agents de recouvrement du trésor en Rhône-Alpes.

Sept admis sur dix possèdent une licence

Le niveau de diplôme des lauréats aux concours externes reste toujours supérieur au niveau requis. Au total, sept admis sur dix possèdent une licence. Le diplôme exigé pour se présenter à un concours de catégorie B est généralement le baccalauréat ou un diplôme sanctionnant 2 ans après le baccalauréat pour quelques autres. Cependant, près de la moitié des candidats recrutés sont titulaires d'une licence.

Graphique 4 : Les niveaux de diplôme aux concours externes



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation
Enquête auprès des directions de personnel.

Dans la catégorie C, lorsqu'une condition de diplôme est exigée (le diplôme national du brevet en général), 62 % des personnes ont au moins le baccalauréat. Ainsi, pour le concours d'agent de recouvrement du trésor, sur 1 370 reçus, 500 sont titulaires d'une licence et 327 possèdent un diplôme de niveau bac+2. Les deux tiers des surveillants de l'administration pénitentiaire et des gardiens de la paix ont le baccalauréat.

La résorption de l'emploi précaire se poursuit :

Entre 1997 et 2000, la loi n° 96-1093 du 16 décembre 1996 dite «Loi PERBEN » a conduit à la titularisation de 23 750 personnes.

La loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, dite « loi SAPIN », entend poursuivre la résorption de l'emploi précaire et propose aux agents non titulaires trois voies d'accès aux corps de fonctionnaires : les concours réservés, les examens professionnels et les recrutements sans concours pour l'accès aux corps classés en Échelle 2 de rémunération.

Tableau 5 : Les résultats de titularisation en 2001 (loi du 3 janvier 2001)

	Catégorie A			Catégorie B		
	Postes offerts	Candidats présents	Candidats recrutés	Postes offerts	Candidats présents	Candidats recrutés
Éducation nationale :						
Concours réservés	2 405	10 854	2 473			
Examens professionnels		3 771	2 231			
Agriculture :						
Concours réservés	531	2 279	532	54	151	61
Examens professionnels		142	76			
Total	2 936	17 046	5 312	54	151	61

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

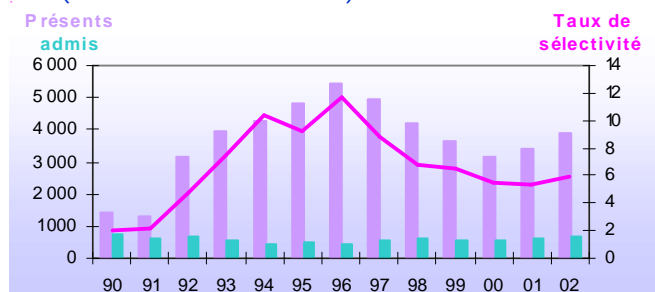
En 2001, les premières opérations se sont concentrées sur les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture, où ont été organisés examens professionnels et concours réservés 4 700 enseignants ont été recrutés à l'Éducation nationale, 600 à l'Agriculture et une soixantaine dans un corps de la catégorie B.

En 2002, 6100 postes ont été offerts par l'ensemble des ministères aux concours réservés et 6 150 postes aux agents non titulaires à l'effet d'être titularisés par la voie d'une liste d'aptitude dans un corps classé en Échelle 2 de rémunération. En tenant compte des examens professionnels, 13 500 personnes devraient être recrutées.

Augmentation des candidats aux concours des IRA

Alors que le nombre de candidats inscrits et présents aux concours d'accès aux Instituts régionaux d'administration était en baisse constante depuis le « pic » de l'année 1996, l'année 2002 se caractérise par une augmentation significative des inscrits et des présents (respectivement +20% et +13%). Cette augmentation est cependant plus nette pour le concours externe « généraliste » et pour les trois concours « analystes ». L'augmentation du nombre des

Graphique 5 : Évolution du nombre de recrues dans les IRA (ensemble des concours)



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation Enquête auprès des directions de personnel.

inscrits au concours interne généraliste n'a pas conduit à une augmentation corrélative des présents à ce concours. Reste que le nombre de présents au concours interne des années 2001 et 2002 est supérieur à celui des années précédentes à l'exception de 1996, année du « pic ». La mise en œuvre en 2002 d'une procédure d'inscription télématique aux concours des IRA a sans doute contribué à améliorer l'attractivité de ces concours.

Tableau 6 : Les résultats des concours en 2001

Type de concours	Postes offerts	Inscrits			Présents			Admis			Recrutés		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Externes													
Catégorie A	30 387	122 481	181 363	309 426	90 041	130 834	224 140	10 286	19 658	30 100	12 162	26 337	38 655
dont enseignement	26 299	72 805	138 018	210 823	51 561	102 351	153 912	8 101	17 993	26 094	9 895	24 615	34 510
Catégorie B	4 832	51 326	78 136	173 175	30 066	44 665	101 994	2 296	2 186	5 062	2 676	2 518	5 774
dont enseignement	407	1 787	3 982	5 769	1 288	2 770	4 058	170	266	436	171	264	435
Catégorie C	10 103	92 563	99 037	230 819	57 641	61 570	146 202	6 423	3 608	11 678	7 396	4 230	13 313
Ensemble	45 322	266 370	358 536	713 420	177 748	237 069	472 336	19 005	25 452	46 840	22 234	33 085	57 742
dont enseignement	26 706	74 592	142 000	216 592	52 849	105 121	157 970	8 271	18 259	26 530	10 066	24 879	34 945
Internes													
Catégorie A	9 548	31 111	33 225	67 642	24 130	25 964	52 373	3 726	4 998	9 033	3 840	5 107	9 256
dont enseignement	7 247	22 533	26 816	49 349	17 057	20 843	37 900	2 824	4 356	7 180	2 900	4 451	7 351
Catégorie B	3 771	12 506	29 969	43 281	8 889	21 750	31 215	1 307	2 061	3 487	1 425	2 261	3 719
dont enseignement	50	119	66	185	96	43	139	9	7	16	9	6	15
Catégorie C	9 584	11 470	32 848	60 690	9 521	29 674	52 413	2 127	3 779	7 007	2 266	4 004	7 371
Ensemble	22 903	55 087	96 042	171 613	42 540	77 388	136 001	7 160	10 838	19 527	7 531	11 372	20 346
dont enseignement	7 297	22 652	26 882	49 534	17 153	20 886	38 039	2 833	4 363	7 196	2 909	4 457	7 366
Examens professionnels													
Catégorie A	786	2 212	2 162	4 374	1 896	1 785	3 681	369	382	751	370	384	754
Catégorie B	1 943	6 229	9 142	15 371	5 236	7 361	12 597	882	850	1 732	898	846	1 744
Catégorie C	1 176	2 271	468	2 739	2 156	439	2 595	504	218	722	581	218	799
Ensemble	3 905	10 712	11 772	22 484	9 288	9 585	18 873	1 755	1 450	3 205	1 849	1 448	3 297
Uniques													
Catégorie A	1 331	6 262	3 966	10 228	5 912	3 703	9 615	790	442	1 232	846	475	1 321
Catégorie B	179	154	438	592	81	233	314	36	93	129	36	88	124
Catégorie C	2 255	5 839	3 230	62 540	4 530	2 565	52 896	1 041	268	2 791	1 055	271	2 808
Ensemble	3 765	12 255	7 634	73 360	10 523	6 501	62 825	1 867	803	4 152	1 937	834	4 253
dont enseignement	69	166	95	261	115	65	180	37	31	68	36	32	68
3ème concours	44	245	143	388	149	81	230	32	13	45	32	13	45
Titularisation													
Catégorie A	2 936	9 826	12 721	22 547	7 470	9 714	17 184	2 403	3 123	5 526	2 493	3 211	5 704
Catégorie B	69	42	193	235	39	180	219	16	59	75	16	68	84
Ensemble	3 005	9 868	12 914	22 782	7 509	9 894	17 403	2 419	3 182	5 601	2 509	3 279	5 788
dont enseignement	2 916	9 636	12 555	22 191	7 306	9 580	16 886	2 264	3 009	5 273	2 354	3 097	5 451
Ensemble des concours													
Catégorie A	45 032	172 137	233 580	414 605	129 598	172 081	307 223	17 606	28 616	46 687	19 743	35 527	55 735
Catégorie B	10 794	70 257	117 878	232 654	44 311	74 189	146 339	4 537	5 249	10 485	5 051	5 781	11 445
Catégorie C	23 118	112 143	135 583	356 788	73 848	94 248	254 106	10 095	7 873	22 198	11 298	8 723	24 291
Ensemble	78 944	354 537	487 041	1 004 047	247 757	340 518	707 668	32 238	41 738	79 370	36 092	50 031	91 471
dont enseignement	36 988	107 046	181 532	288 578	77 423	135 652	213 075	13 405	25 662	39 067	15 365	32 465	47 830

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation - Enquête auprès des directions de personnel.

Définitions et méthodes

Les sources :

les données statistiques sont issues de l'enquête « bilan des recrutements » menée auprès des direction de personnel par le bureau des statistiques, des études et de l'évaluation de la DGAFP.

Les différents types de concours :

- Les concours externes sont ouverts aux candidats justifiant de certains diplômes ou de l'accomplissement de certaines études. Cependant certains concours de catégorie C sont ouverts sans conditions de diplôme ou de formation ;
- les concours internes sont ouverts aux fonctionnaires et/ou aux agents publics en activité, ayant accompli une certaine durée de services dans les conditions prévues par les statuts particuliers ;
- Les concours uniques sont ouverts aux candidats exerçant ou non une activité au sein des services publics (par exemple pour le recrutement de chercheurs ou d'ouvriers professionnels) ;
- Les troisièmes concours sont ouverts aux candidats qui justifient d'une activité professionnelle dans le secteur privé ou d'un mandat de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ;
- Les examens professionnels, réservés aux fonctionnaires de l'État permettent, dans les conditions prévues par les statuts particuliers, l'accès à un grade supérieur à celui du corps auquel ils appartiennent ou l'accès à un corps supérieur.
- Les concours et examens professionnels sont ouverts dans le cadre de plans de résorption de l'emploi précaire.
- Les emplois réservés correspondent à un contingent de postes réservés aux anciens militaires et aux travailleurs handicapés ; ce système ne concerne qu'une partie des corps de la fonction publique, mais peut dans certains cas atteindre des proportions importantes (par exemple : 1/4 des postes dans certains corps de la Police).

Les listes complémentaires :

Chaque jury de concours établit une liste principale d'admis. Le jury, dans la majorité des cas, dresse une liste complémentaire. Elle permet le remplacement des candidats inscrits sur la liste principale mais ne pouvant pas être nommés et/ou de pourvoir aux vacances d'emplois survenant dans l'intervalle de deux concours.

Marie-Christine LANDRY

Pour en savoir plus

«La fonction publique et la réforme de l'État», Rapport annuel 2002, La Documentation française, septembre 2003.

Site INTERNET : www.fonction-publique.gouv.fr

Minitel 3616 code Fonctionnaire



Directeur de la publication **Jacky RICHARD**
Rédacteur en chef **Françoise DUSSERT**
Réalisation **Eric TROESTLER**
ISSN **2-11-094379-3**

Bureau des statistiques,
des études et de l'évaluation
32, rue de Babylone
75700 Paris SP 07
Secrétariat : 01.42.75.79.36
Télécopie : 01.42.75.52.24